

DEMANDE DE DISPENSE TEMPORAIRE D’AFFILIATION POUR LES SALARIES EN CDD OU APPRENTIS, DANS UN REGIME FRAIS DE SANTE MIS EN PLACE PAR DUE

Je soussigné(e) M/Mme.....
N° Sécurité Sociale.....
Employé(e) au sein de la SARL Les Monts du Matin
En qualité de.....
sollicite, en application de l'article 3 de l'accord d'entreprise/ accord référendaire/décision unilatérale de l'employeur du 6/11/2015 une dispense d'affiliation au régime de frais de sante mis en place a titre obligatoire au sein de l'établissement.

(Condition spécifique aux CDD ou apprentis d'une durée au moins égale à douze mois)

Je bénéficie en effet d'un contrat individuel pour les mêmes garanties, et dont l'échéance est fixée au _____ (attestation jointe).

Dans le cadre de cette demande, je reconnais avoir été clairement et pleinement informé(e) par mon employeur de mes droits et obligations à ce titre, notamment sur le fait qu'en n'adhérant pas au régime collectif en vigueur au sein de l'association, je ne pourrais pas bénéficier :

- Des garanties et prestations attachées au régime de frais de sante considéré ;
- De la cotisation patronale finançant partiellement ledit régime ;
- Du régime social et fiscal afférent, sous conditions et plafond, aux contributions patronales et sociales ;
- Du maintien temporaire, sous conditions, des garanties prévues par le régime de frais de sante, après certains modes de rupture de mon contrat de travail (dispositif dénommé portabilité - art. L.911-8 du Code de la sécurité sociale) ;
- De la possibilité de contracter à titre individuel la même garantie que celle applicable aux actifs, sous certaines conditions après la rupture du contrat de travail, en application de l'article 4 de la Loi Evin.

Si, par la suite, je souhaitais adhérer au régime obligatoire applicable au sein de l'association et bénéficier des prestations offertes, je devrai en informer mon employeur et la cotisation afférente serait prélevée directement sur mon salaire.

Fait a, le ...

Signature obligatoire